

Plan de mobilisation des parties prenantes

16 Août 2020

Subvention du CEPF 109438

L'Arche aux Plantes

Aiming for zero extinction of Mauritius and Rodrigues floras

République mauricienne

Résumé de la subvention

1. Organisation du bénéficiaire.
L'Arche aux Plantes
2. Intitulé de la subvention.
Aiming for zero extinction of Mauritius and Rodrigues florae
3. Numéro de subvention.
CEPF-109438
4. Montant de la subvention (en USD).
79 691 USD
5. Dates proposées pour la subvention.
Du 01/09/2020 au 30/06/2022
6. Pays ou territoires où le projet sera réalisé.
République mauricienne
7. Date de préparation de ce document.
16 août 2020
8. **Introduction:** Cette section devra décrire brièvement le projet, notamment les éléments de conception et les problèmes sociaux et environnementaux potentiels. Lorsque cela est possible, inclure des cartes du site du projet et de ses environs.

L'objectif stratégique de notre projet est de proposer un cadre, une expertise et des outils méthodologiques pérennes afin de coordonner la mise en œuvre d'actions intégrées de conservation *in situ* et *ex situ* de la flore menacée mauricienne, de la connaissance aux actions opérationnelles.

Il s'articulera autour de deux axes:

1- Montages de plans de sauvetage et d'actions opérationnelles pour les taxons les plus menacés de Maurice et Rodrigues:

Malgré tous les efforts déployés par les acteurs locaux, le taux d'espèces endémiques au bord de l'extinction à Maurice et Rodrigues est toujours préoccupant. De nouvelles extinctions sont à craindre à très court terme si un plan d'action d'urgence spécifique ne leur est pas dédié.

C'est pourquoi ce projet prévoit plusieurs étapes dont un complément d'inventaire pour Maurice et Rodrigues, la réalisation d'une liste hiérarchisée des taxons prioritaires concernés, une phase de collecte de matériel végétal pour son placement en culture puis en collection dans les pépinières des partenaires locaux et à Brest. Ces partenaires locaux regrouperont NPCS, Forestry Services, RRA, MWF, François Leguat, Ebony Forest, Valley Ferney, Domaine de Bel Ombre et Ecosystem Restoration Alliance. Les Zones Clés pour la Biodiversité de Chamarel, Le Pouce, Gorges de la Rivière Noire, de Grande Montagne et d'Anse Quitor seront prioritaires. Une grande partie de ces efforts consistera en un renforcement des capacités techniques des opérateurs locaux. Rappelons que l'objectif principal est d'obtenir le placement rapide en conservation *ex situ* de cette flore très menacée pour la soustraire à une extinction annoncée et rapide. Une banque de graines dédiée sera créée sur Rodrigues qui n'en possède pas. Nous proposerons un accompagnement des acteurs locaux par AAP et CBNB pour l'établissement d'un protocole commun de suivi des réintroductions/renforcements et un suivi renforcé du CBNB pour l'utilisation systématique de cet outil.

2 - Ateliers thématiques de formation aux outils techniques de la conservation *in situ* et *ex situ*, d'aide à la connaissance et à la prise de décision. Promotion vers d'autres partenaires du hotspot.

Compte tenu des lacunes identifiées, il s'agira de renforcer les connaissances et les capacités techniques et opérationnelles des partenaires locaux du projet en organisant parallèlement des ateliers thématiques concernant l'"utilité et les missions de la conservation botanique" et les "méthodes et outils de la conservation". Ces séances de formation et d'échanges entre AAP, CBNB et les acteurs régionaux concernés proposeront un cadre méthodologique (de la connaissance à la conservation) et stratégique destiné à établir des priorités de conservation et à proposer les outils adéquats pour répondre à ces enjeux.

Disposer de tels outils de conservation serait certainement utile aux acteurs de la biodiversité d'autres pays du hotspot qui n'en disposent pas encore. C'est pourquoi nous proposons d'associer à ces ateliers des acteurs de Madagascar et des Seychelles pour leur présenter les solutions techniques réalisées pour la République mauricienne à l'occasion de projets CEPF. Un colloque dédié doublé d'ateliers techniques leur sera donc proposé à Maurice durant la période de réalisation du projet. Ce colloque sera suivi de la mise en place d'un groupe de travail pour le développement de structures et d'outils communs pour la conservation de la flore selon les attentes des acteurs régionaux du hotspot.

9. **Synthèse d'activités antérieures de mobilisation des parties prenantes:** Si le bénéficiaire a déjà entrepris des activités, notamment en matière de communication des informations et/ou de consultation publique, fournissez les détails suivants:

- Type d'informations communiquées, sous quelle forme (par ex. oralement, brochure, rapports, posters, radio, etc.) et mode de diffusion;
- Les lieux et dates des éventuelles réunions réalisées à ce jour;
- Les particuliers, groupes et/ou organisations qui ont été consultés;
- Les principales questions abordées et les principaux problèmes soulevés;
- La réponse du bénéficiaire aux questions abordées, notamment d'éventuels engagements ou actions de suivi;
- Le processus entrepris pour documenter ces activités et transmettre des rapports aux parties prenantes.

Certaines activités antérieures à ce présent projet ont fait l'objet de communication d'informations auprès de médias internationaux sous des formes variées (conférences publiques, télévision, presse écrite, radio). Ces activités se situaient dans le même champ d'activité (conservation végétale), sur le même territoire géographique que ce projet-ci. Il regroupait une partie des parties prenantes proposées ici mais a été réalisé dans le cadre d'un projet CEPF précédent situé en amont de celui-ci (il s'agissait de MWF, de NPCS et de Forestry Services lors du projet ASTIRIA 2016-2019).

En matière de communication d'informations à caractères techniques, un groupe de pilotage est réuni physiquement tous les six mois, les engagements sont notés par comptes-rendus envoyés à chaque partenaire et leur suivi s'effectue tous les trois mois en direct ou à distance avec chacun d'entre eux. Les parties prenantes sont liées au bénéficiaire par un MOU ou une convention qui précise leurs niveaux d'engagement et de suivi des actions programmées.

10. **Parties prenantes du projet:** Cette section devra faire la liste des principaux groupes de parties prenantes qui seront informés et consultés sur ce projet. Ils devront comprendre les personnes ou les groupes qui:

- Sont directement et/ou indirectement affectés par le projet ou ont des «intérêts» dans le projet qui en font des parties prenantes; et
- Sont susceptibles d'influer sur les résultats du projet (figurent parmi les exemples de parties prenantes potentielles les communautés affectées, les organisations locales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les autorités gouvernementales. Parmi les parties prenantes peuvent aussi figurer des responsables politiques, des entreprises, des syndicats, des universitaires, des groupes religieux, des organismes sociaux et environnementaux nationaux du secteur public et les médias).

Les parties prenantes directement impliquées dans ce projet seront L'Arche aux Plantes, le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB) et Mauritian Wildlife Foundation (MWF). Les parties prenantes externes, susceptibles d'influer sur les résultats du projet, comprendront des institutions gouvernementales (Mauritius Forestry Service (MFS), National Parks and Conservation Service (NPCS), Rodrigues Regional Assembly (RBA)) et des ONG impliquées dans les questions environnementales (Ebony Forest, Domaine de Bel Ombre, Ecosystem Restoration Alliance, La Vallée de Ferney, François Leguat Tortoise and Cave Reserve).

11. Programme de mobilisation des parties prenantes: Cette section devra résumer l'objectif et les buts du programme. Décrivez brièvement les informations qui seront communiquées, dans quels formats, et les types de méthodes qui seront utilisées pour communiquer ces informations à chacun des groupes de parties prenantes identifiés. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Journaux, posters, radio, télévision
- Centres d'information et expositions ou autres affichages visuels et
- Brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non-techniques.

L'objectif de ce programme est double : monter de plans de sauvetage et d'actions opérationnelles pour les taxons végétaux les plus menacés de Maurice et Rodrigues et organiser des ateliers thématiques de formation aux outils techniques de la conservation *in situ* et *ex situ*, d'aide à la connaissance et à la prise de décision. Les parties prenantes concernées sont donc essentiellement constituées de partenaires techniques. Les informations communiquées le seront sous forme de réunions de ces partenaires techniques (en direct ou à distance) et sous forme de bilans (compte-rendus) d'étape. Un colloque dédié aux ateliers techniques sera organisé pour la diffusion de l'information auprès des partenaires et donnera de la visibilité au projet auprès des élus et du grand public (journaux, radio, télévision).

12. Méthodes de consultation: Cette section devra décrire les méthodes qui seront utilisées pour consulter chacun des groupes de parties prenantes identifiés dans les sections précédentes. Les méthodes utilisées peuvent varier en fonction du public cible, par exemple:

- Entretiens avec les représentants des parties prenantes et les informateurs clés;
- Enquêtes, sondages et questionnaires;
- Réunions publiques, ateliers, et/ou discussions en groupes thématiques avec un groupe spécifique;
- Méthodes participatives et
- Autres mécanismes traditionnels de consultation et de prise de décision.

Les parties prenantes de ce projet sont des partenaires techniques appartenant à des organisations institutionnelles ou des ONG. Leur consultation sur le premier volet « montage de plans de

sauvetage » se fera essentiellement lors de réunions du groupe de travail et avec les représentants de chaque partie prenante (en direct ou à distance). L'agenda de ces réunions est fourni plus loin (point 17). Le second volet « ateliers thématiques de formation aux outils de la conservation » inclura également d'autres partenaires du hotspot et se déroulera sous forme de colloque thématique. Présentations des expériences de chacun, discussions, formations seront organisées en présence d'au moins un représentant de chaque partie prenante.

13. **Autres activités de mobilisation:** Cette section devra décrire toutes les autres activités de mobilisation qui seront entreprises, notamment les processus participatifs, la prise de décisions conjointes et/ou les partenariats entrepris avec les communautés locales, les ONG ou d'autres parties prenantes au projet. On pourra par exemple citer dans cette section les programmes de partage des bénéfiques, les initiatives de développement communautaire, les programmes de réinstallation des populations et de développement et/ou les programmes de formation et de microfinance.

La mobilisation des parties prenantes (organisations institutionnelles et ONG) se fera essentiellement lors de réunions du groupe de travail avec leurs représentants lors du premier volet « montage de plans de sauvetage » (cf. agenda point 17). Le second volet « ateliers thématiques » se déroulera sous forme de colloque thématique. Expériences, discussions, formations seront organisées en présence d'au moins un représentant de chaque partie prenante.

14. **Calendrier:** Cette section devra présenter un calendrier indiquant les dates et les lieux où différentes activités de mobilisation des parties prenantes, notamment des consultations, des communications et des partenariats seront menés, et la date à laquelle ces activités seront intégrées dans la conception du projet.

Le calendrier des activités de mobilisation des partenaires sera le suivant :

Du 01/09/2020 au 01/01/2021

Mener des inventaires complémentaires pour Rodrigues.

Du 01/09/2020 au 01/01/2021

Elaborer une liste hiérarchisée des 50 taxons les plus menacés de Maurice et Rodrigues, non ou peu cultivés en pépinières de conservation, en concertation avec tous les acteurs du projet

Du 01/09/2020 au 30/06/2022

Collecter du matériel végétal pour les espèces sélectionnées et mise en culture dans les pépinières des partenaires et à Brest (dont culture in vitro si besoin).

Du 01/09/2020 au 30/06/2022

Créer une banque de graines à Rodrigues

Du 01/02/2021 au 30/06/2022

Mise en collection de pieds-mères des 50 espèces concernées et mutualisation du matériel végétal entre acteurs locaux

Du 01/06/2021 au 30/11/2021

Organiser un atelier thématique sur l'"utilité et les missions de la conservation botanique"

Du 01/06/2021 au 30/11/2021

Organiser un atelier thématique sur "Méthodes et outils au service de la conservation" par l'AAP, le CBNB et les acteurs régionaux concernés.

Du 01/06/2021 au 30/06/2022

Proposition et accompagnement par AAP et CBNB pour la mise en place d'un groupe de travail pour le développement de structures et/ou d'outils pour la conservation de la flore, selon les attentes des acteurs régionaux du hotspot

Du 01/09/2021 au 30/06/2022

Accompagner des acteurs locaux pour l'établissement d'un protocole commun de suivi des réintroductions futures grâce à l'utilisation du système d'information ASTIRIA

15. **Ressources et responsabilités:** Cette section devra indiquer quels personnels et quelles ressources seront consacrés à la gestion et à la mise en œuvre du Plan de mobilisation des parties prenantes. Qui au sein de l'équipe de projet sera chargé de réaliser ces activités ? Quel budget a été alloué à ces activités?

Les parties prenantes directement impliquées dans ce projet (CBNB et MWF) prévoient de se répartir gestion et mise en œuvre du Plan de mobilisation en deux temps (Montages de plans de sauvetage + Ateliers thématiques de formation) de la façon suivante :

1 - Montages de plans de sauvetage et d'actions opérationnelles pour les taxons les plus menacés de Maurice et Rodrigues

- Suivi scientifique de la coordination des plans de sauvetage : Directeur scientifique MWF , Tatayah Vikash (24 jours à 300 USD / jour soit 7 200 USD).
- Actions de conservation ex situ (plans de sauvetage) : Assistant botaniste MWF (70 jours à 100 USD / jour soit 7 000 USD).
- Suivi des plans de sauvetage d'espèces : Technicienne de conservation CBNB, Cabanis Delphine (18 jours à 403 USD / jour soit 7 254 USD)
- Suivi des plans de sauvetage d'espèces : Responsable ex situ CBNB Gautier Catherine (18 jours à 457 USD/jour soit 8 226 USD)

Pour accompagner cette mise en œuvre, l'acquisition de matériels d'équipement sera nécessaire :

- Equipements destinés aux pépinières mauriciennes et rodriguaises de Mauritian Wildlife Foundation : matériels pour la collecte et la culture des plantes (équipements de terrain, outils, tunnels, ombrière, réservoir d'eau, matériel d'irrigation, banque de graines à Rodrigues...) soit 6 000 USD
- Equipements destinés au CBN de Brest : matériels d'équipement pour la multiplication et conservation des plantes (germoir, irrigation, matériels banque de graines, écrans thermiques, lampes de culture) soit 6 000 USD

L'appui d'un service professionnel en biotechnologies (Vegenov) sera nécessaire pour la culture in vitro de quelques espèces concernées par les plans de sauvetage soit 6 000 USD

2 - Ateliers thématiques de formation aux outils techniques de la conservation *in situ* et *ex situ*, d'aide à la connaissance et à la prise de décision. Promotion vers d'autres partenaires du hotspot.

Cela implique l'organisation d'un meeting avec les partenaires régionaux. Il s'agit d'inviter un partenaire de chaque pays du hotspot (Madagascar, Seychelles, Maurice) et un partenaire rodriguais pour un colloque organisé à Maurice sur deux jours. Il s'agira d'assurer la promotion et la diffusion de l'outil ASTIRIA (système d'information) et d'un échange d'expériences sur les pratiques nationales en terme de conservation de la flore, notamment *ex situ*. Des pistes de collaboration pourront être définies parmi les thèmes retenus pour ce présent projet. Le coût de cette organisation inclut 3 déplacements par avion, deux nuitées et les repas des trois membres invités soit 3 713 USD.

La coordination scientifique et technique des deux composantes du projet sera assurée par le Directeur scientifique CBNB, Buord Stéphane (16 jours à 576 USD/jour) soit 9 216 USD.

Enfin, cinq missions (séjours + transport) sont programmées pour les personnels participant à ce projet.

Le coût unitaire moyen d'un aller-retour France-République de Maurice est fixé à 1374 USD. Pour chaque mission d'une quinzaine de jours, les frais d'hôtel et de repas seront de 1485 USD. Ces missions seront réparties de la façon suivante: 1 pour Catherine Gautier conservation *ex situ* (CBNB), 1 pour Delphine Cabanis technicienne de conservation/plan de sauvetage (CBNB), 3 pour Stéphane Buord directeur scientifique (CBNB) soit 14 295 USD.

16. **Mécanisme de résolution des différends:** Tous les projets qui déclenchent une clause sauvegarde doivent proposer aux communautés locales et aux autres parties prenantes un moyen de formuler des doléances auprès de l'organisation en charge de la mise en oeuvre du projet, de l'équipe régionale de mise en oeuvre (RIT), du Secrétariat du CEPF.

Dans le cas où les parties prenantes souhaiteraient formuler des doléances auprès de l'Arche aux Plantes, organisme bénéficiaire du projet, de l'équipe régionale de mise en oeuvre (RIT), du Secrétariat du CEPF, le mécanisme de réclamation est le suivant :

- 1- Toute doléance soulevée auprès des responsables du projet sera transmise à l'équipe régionale de mise en oeuvre et au directeur des subventions du CEPF dans un délai de 15 jours aux adresses suivantes.
 - Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'Arche aux Plantes (organisme bénéficiaire) :
 - tel. Fixe 02 98 41 88 95 ou Tel. Port. 07 68 29 37 88
 - Mail : maryseleherisse@yahoo.fr
 - Coordonnées téléphoniques et électroniques de l'équipe régionale de mise en oeuvre du CEPF (RIT) : cepfritmadio@tanymeva.org
 - Email du Directeur Exécutif du CEPF: cepfexecutive@conservation.org
- 2- Suite à cette réclamation, les responsables du projet communiqueront une description des réponses apportées pour traiter la doléance, adressée au requérant par courrier postal avec accusé de réception. Si le demandeur n'est pas satisfait des réponses apportées, il pourra soumettre la doléance directement au directeur exécutif du CEPF à l'adresse cepfexecutive@conservation.org.

Dès le début du projet, chaque partie prenante sera informée par L'Arche aux plantes des objectifs du projet et de l'existence de ce mécanisme de réclamation et de ses modalités d'exécution par courrier et affichage au sein de la direction de leur établissement.

17. **Suivi et reporting:** Cette section devra décrire tous les plans visant à associer les parties prenantes au projet (notamment les communautés affectées) ou des tiers indépendants au suivi des impacts du projet et des programmes d'atténuation. Décrivez comment et quand les rapports sur les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués aux parties prenantes affectées ainsi que, plus largement, à l'ensemble des groupes de parties prenantes.

Les parties prenantes de ce projet seront essentiellement des partenaires techniques qui ont déjà travaillé ensemble. Pour chaque activité de mobilisation, il est prévu d'organiser une réunion de mise en place (en début de période et en présentiel), des réunions et consultations à distance (si la période de l'activité est de plus de 6 mois) et un rapport/bilan final de l'activité.

Ainsi, les parties impliquées dans les montages de plans de sauvetage et d'actions opérationnelles pour les taxons les plus menacés de Maurice et Rodrigues seront L'Arche aux Plantes, le Conservatoire botanique national de Brest (CBNB), Mauritian Wildlife Foundation (MWF), Mauritius Forestry Service (MFS), National Parks and Conservation Service (NPCS), Rodrigues Regional Assembly (RBA), Ebony Forest, Domaine de Bel Ombre, Ecosystem Restoration Alliance, La Vallée de Ferney, François Leguat Tortoise and Cave Reserve.

Pour chacune des actions de mobilisation suivantes, il sera prévue une réunion de mise en place et un rapport final (dates indiquées entre parenthèses) :

- Elaborer une liste hiérarchisée des 50 taxons les plus menacés de Maurice et Rodrigues, non ou peu cultivés en pépinières de conservation, en concertation avec tous les acteurs du projet (réunion mise en place 10/2020; bilan: 01/01/2021)
- Collecter du matériel végétal pour les espèces sélectionnées et mise en culture dans les pépinières des partenaires et à Brest (dont culture in vitro si besoin) (réunion mise en place : 10/2020, réunions et bilans intermédiaires:03/2021 et 11/2021; bilan : 30/06/2022)
- Créer une banque de graines à Rodrigues avec RRA et MWF Rodrigues (réunion mise en place : 10/2020 ; réunion et bilan intermédiaire:03/2021 ou 11/2021 ; bilan : 30/06/2022)
- Mise en collection de pieds-mères des 50 espèces concernées et mutualisation du matériel végétal entre acteurs locaux (réunion mise en place 03/2021 ; réunion et bilan intermédiaire 10/2021 ; bilan : 30/06/2022)
- Organiser un atelier thématique sur l'"utilité et les missions de la conservation botanique" (réunion mise en place 06/2021 ; tenue des ateliers : 10/2021; bilan : 30/11/2021)
- Organiser un atelier thématique sur "Méthodes et outils au service de la conservation" par l'AAP, le CBNB et les acteurs régionaux concernés. (réunion mise en place 06/2021 ; tenues des ateliers : 10/2021; bilan : 30/11/2021)
- Proposition et accompagnement par AAP et CBNB pour la mise en place d'un groupe de travail pour le développement de structures et/ou d'outils pour la conservation de la flore, selon les attentes des acteurs

régionaux du hotspot (réunion mise en place 06/2021 ; réunions et bilans intermédiaires 10/2021 et 02/2022 ; bilan : 30/06/2022)

- Accompagner des acteurs locaux pour l'établissement d'un protocole commun de suivi des réintroductions futures grâce à l'utilisation du système d'information ASTIRIA (réunion mise en place 10/2021 ; réunions et bilans intermédiaires 02/2022 ; bilan : 30/06/2022).